

BAROMETRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

1^{er} trimestre 2024

Une activité stable de traitement des litiges

- Affaires nouvelles en légère hausse, procédures amiables de plus en plus utilisées :
 - 4% d'augmentation des affaires ouvertes en contentieux
 - 38 % d'augmentation pour les procédures amiables de résolution des litiges avec un taux de réussite de 30 %
- Des délais de traitement courts :
 - 81 % des ordonnances de référé disponibles dans les 10 jours après les débats

Forte hausse de l'activité :

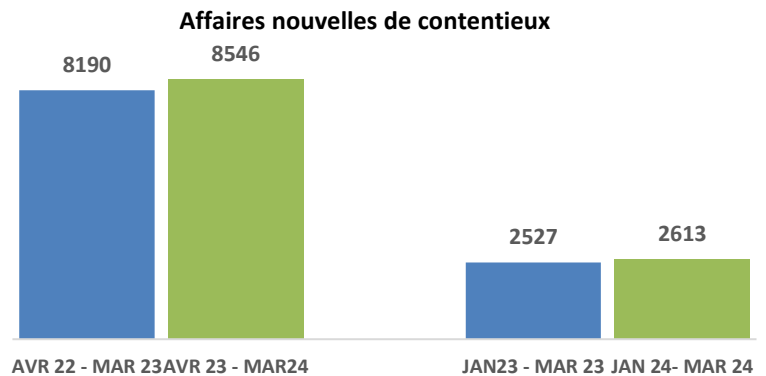
- Hausse de 28 % des ouvertures de redressements et liquidations judiciaires et 21 % pour les procédures préventives
- Hausse des immatriculations d'entreprises 21%

Contentieux au fond

Affaires nouvelles

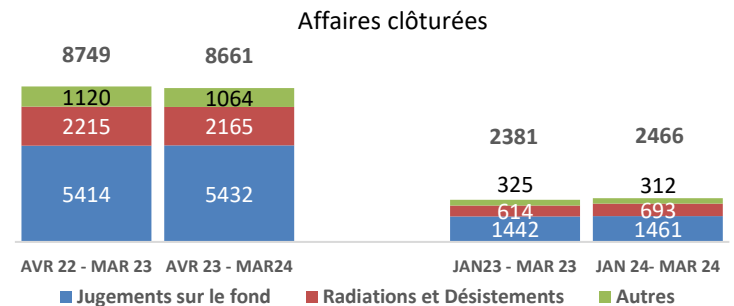
Par rapport aux 12 mois précédents, le nombre d'affaires nouvelles introduites devant la juridiction est en augmentation de 4 %.

Au premier trimestre 2024, le nombre de ces affaires est stable par rapport à la même période en 2023.



Affaires clôturées

Le nombre d'affaires clôturées sur les 12 derniers mois est stable (-1%). Parmi ces affaires, le contentieux au fond représente 63 %, les radiations et désistements 25 % et les autres types de clôtures 12 %. Le nombre de clôtures au premier trimestre 2024 est également stable par rapport au premier trimestre de l'année 2023.



Résolutions amiables des litiges

Conciliations et médiations ouvertes

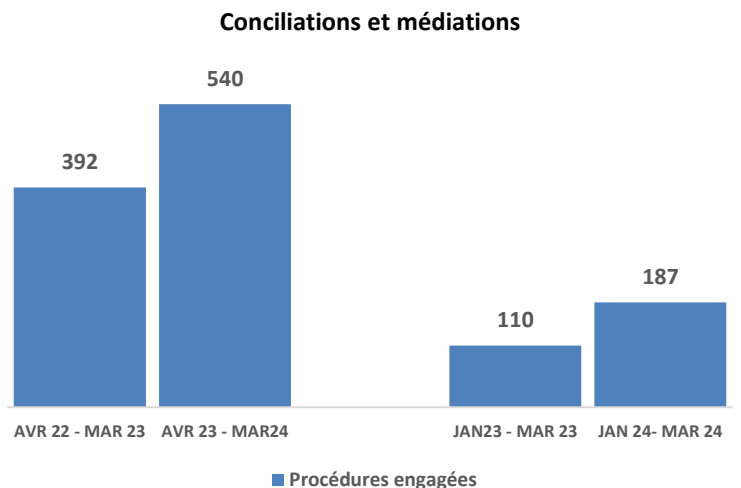
Les procédures ouvertes sur les 12 derniers mois augmentent de 38 % par rapport à la période précédente.

Les ouvertures de procédures sont en hausse de 70 % au premier trimestre 2024 par rapport au premier trimestre 2023.

Conciliations et médiations réussies

Le taux de réussite des procédures amiables augmente de 30 % sur les 12 derniers mois contre 48 % sur les 12 mois précédents.

Ce même taux marque une hausse de 8 % entre le premier trimestre 2024 et celui de 2023.



Ordonnances de Référé et sur Requêtes

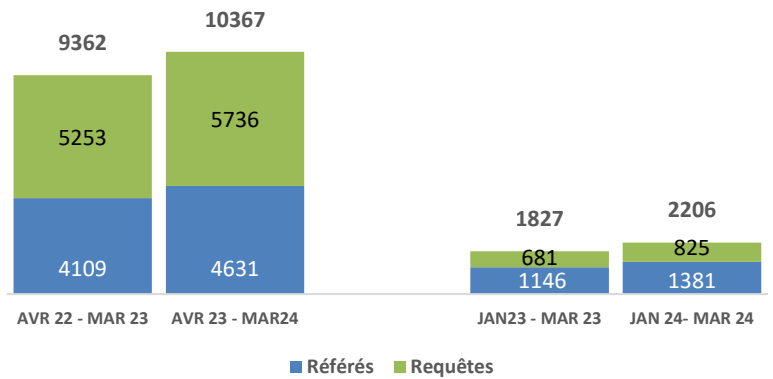
Ordonnances de référé rendues

Les ordonnances de référé rendues sur les 12 derniers mois sont en hausse de 11 % par rapport à la période précédente. L'ensemble de ces ordonnances a porté sur un total de 84,5 millions €. Le montant moyen par affaire est de 20 575 €.

Délai de traitement

Sur les 12 derniers mois, 81 % des ordonnances de référé ont été disponibles dans les 10 jours ouvrés après les débats et 95 % des ordonnances sur requête étaient disponibles 2 jours après enregistrement de la demande.

Ordonnances de référés et sur requêtes



Injonctions de payer

Ordonnances rendues

Le nombre d'ordonnances d'injonction de payer délivré par le tribunal sur les 12 derniers mois augmente de 24 % par rapport aux 12 mois précédents.

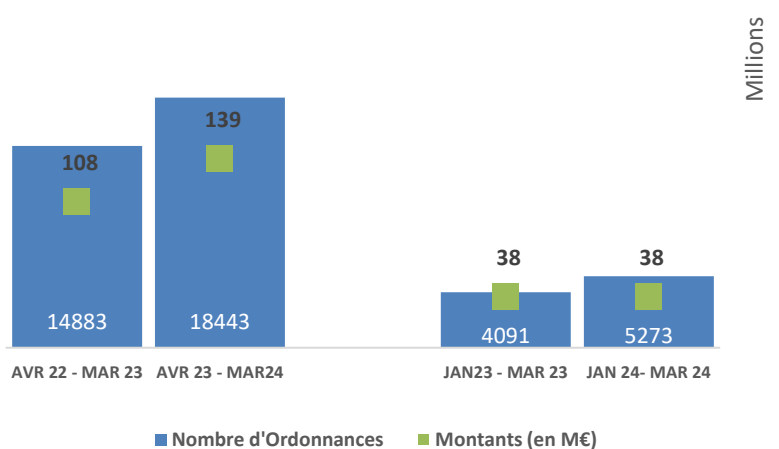
Les décisions ont porté sur un montant de 139 millions € soit une moyenne de 7542 € par ordonnance contre respectivement 108 millions € et 7256 € sur la période précédente.

Taux d'opposition et délais de traitement

Le taux d'opposition sur les 12 derniers mois s'élève à 4 %.

Le taux d'ordonnances rendues dans les 10 jours ouvrés après leur dépôt est de 83 %.

Ordonnances d'injonction de payer



Prévention des difficultés des entreprises

Détection des difficultés

Le nombre de dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ouverts sur les 12 derniers mois est en augmentation de 10 % par rapport à la période précédente.

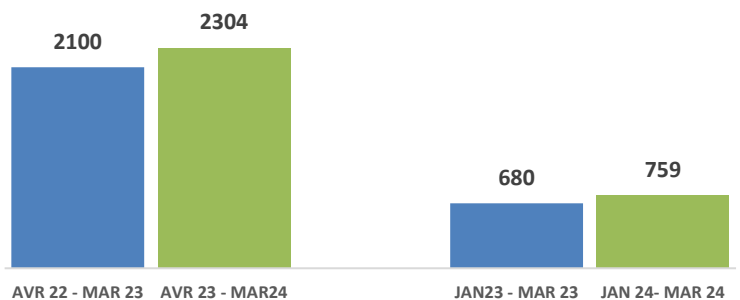
Sur le premier trimestre 2024, 759 affaires ont été ouvertes, contre 680 sur la même période en 2023, soit une augmentation de 12 %.

Traitement préventif

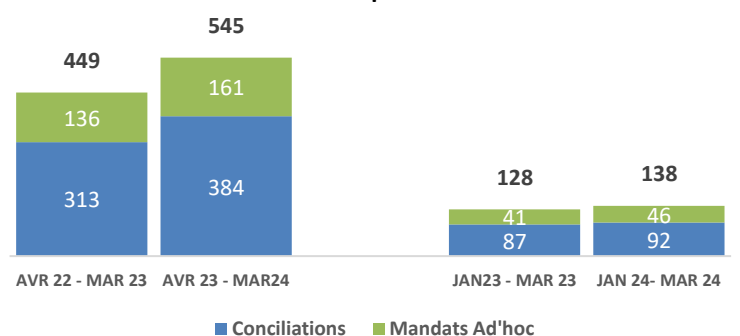
Les procédures de mandats ad hoc et conciliations ouvertes sur les 12 derniers mois, sont en hausse de 21 % par rapport à la période précédente. Les conciliations représentent 70 % de ces procédures.

Au cours du premier trimestre 2024, le nombre de procédures ouvertes a progressé de 8 % par rapport au premier trimestre 2023.

Nouveaux dossiers de prévention ouverts



Procédures préventives



Sauvegardes

Ouvertures

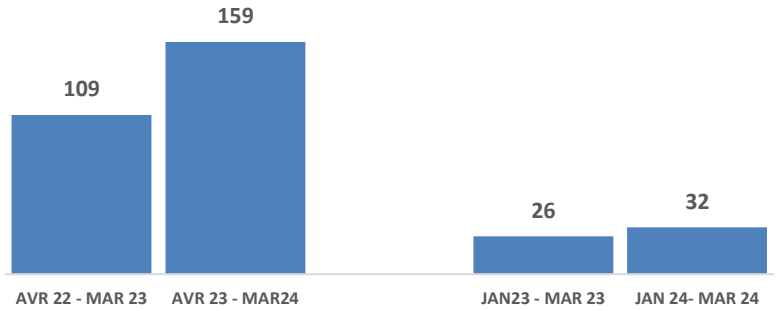
159 procédures de sauvegarde ont été ouvertes sur les 12 derniers mois, soit 46 % de plus que sur la période précédente.

Au cours du premier trimestre 2024, 32 procédures ont été ouvertes, contre 26 sur la même période de 2023, soit une hausse de 58 %.

Délais de traitement

Le taux d'affaires appelées en chambre du conseil dans un délai de 10 jours ouvrés après le dépôt de la demande est de 85 % sur les 12 derniers mois.

Ouverture de procédures de sauvegarde



Redressements et liquidations judiciaires

Ouvertures

Le nombre d'ouvertures de redressements et de liquidations judiciaires sur les 12 derniers mois est en hausse de 32 % par rapport aux 12 mois précédents. Au premier trimestre 2024 ce chiffre augmente de 28 % par rapport au premier trimestre 2023.

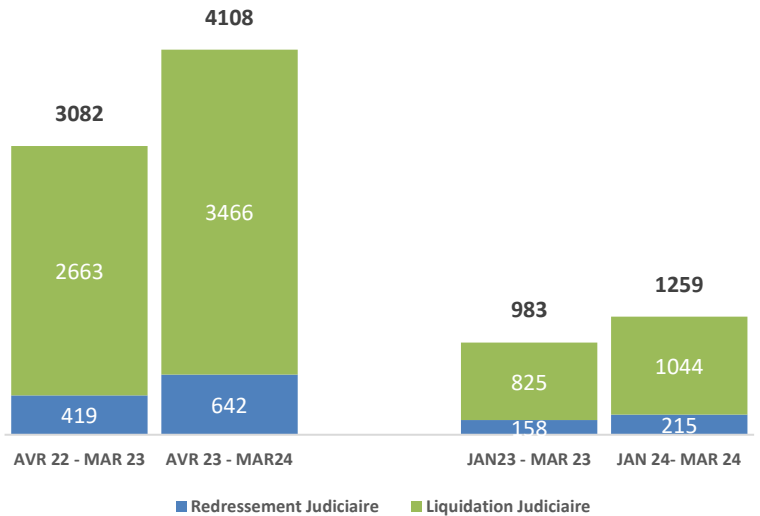
Emplois et passifs

Le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures sur les 12 derniers mois est de 17 026 pour un passif global de 4700 M€.

Délais de traitement

Le taux d'affaires examinées en chambre du conseil dans un délai de 10 jours ouvrés après le dépôt de la demande est de 63 % pour les redressements et de 94 % pour les liquidations judiciaires sur les 12 derniers mois.

Redressements et liquidations judiciaires



Registre du Commerce et des Sociétés

Entreprises actives

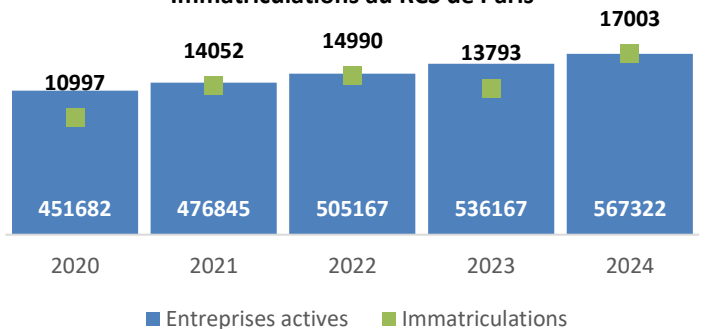
Au 31 mars 2024, le nombre d'entreprises actives (567 322) est en hausse de 5,8 % par rapport au 31 mars 2023 avec 31 155 entreprises supplémentaires.

Immatriculations d'entreprises

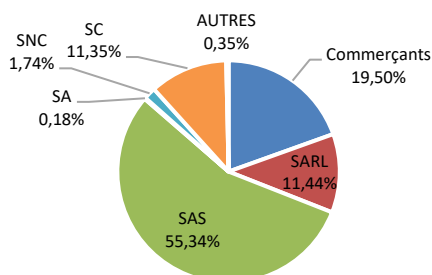
Au premier trimestre 2024, le RCS de Paris a enregistré l'immatriculation de 17 000 nouvelles entreprises, soit une hausse de 23 %* par rapport au premier trimestre 2023.

* augmentation liée aux difficultés du guichet unique

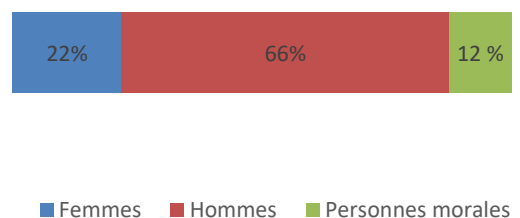
Immatriculations au RCS de Paris



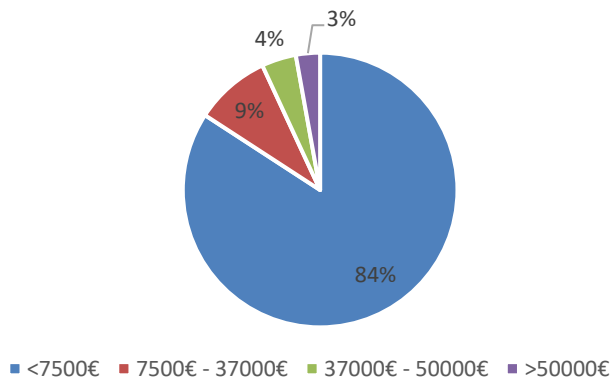
Statut juridique des entreprises immatriculées



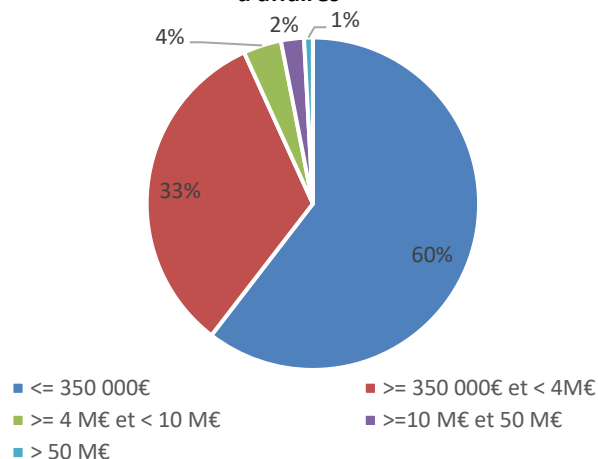
Profil des créateurs d'entreprises



Répartition des entreprises immatriculées par montant de capital



Répartition des entreprises actives par chiffre d'affaires



Le tribunal de commerce de Paris est une juridiction qui offre une palette complète de services juridiques aux entreprises et aux justiciables, quelle que soit leur qualité. Les 180 juges consulaires, anciens chefs d'entreprises, cadres dirigeants ou juristes pour la plupart, sont tous issus du monde économique.

Le tribunal de commerce assure trois missions principales :

1. la résolution amiable ou judiciaire des litiges faisant intervenir des commerçants et les litiges relatifs aux actes de commerce ;
2. le traitement des difficultés des entreprises : détection préventive de celles-ci, procédures de négociation confidentielles et de nature publique, pouvant aboutir à l'adoption d'un plan de continuation ou de cession, voire à la liquidation de l'entreprise ;
3. le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.

Le greffier du tribunal de commerce est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés.

Il propose sur son site www.greffe-tc-paris.fr près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Accueil du greffe du lundi au vendredi 9h - 17h sur rendez-vous :



Via le site www.greffe-tc-paris.fr



01 86 86 75 75 (9h - 17h)



Directement à l'accueil du greffe via la borne prévue à cet effet



Le tribunal digital

Développé et mis au point par Infogreffe à l'initiative du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, **le tribunal digital** est un portail d'accès en ligne aux 141 tribunaux de commerce français via une adresse unique : <https://www.tribunaldigital.fr>

Grâce au service d'identité numérique **Monidenum**, tout justiciable a la possibilité de créer gratuitement en quelques étapes une identité numérique lui permettant de saisir en ligne la juridiction commerciale.

Le tribunal digital offre également la possibilité au justiciable de suivre ses affaires en temps réel et de recevoir directement les décisions rendues.

